



RECUEIL des ACTES du DÉPARTEMENT de l'INDRE

Numéro – 18 – Spécial

Auteur : Marc FLEURET, Président du Conseil départemental

Date de mise en ligne : 22 avril 2026

Durée minimum de publicité : deux mois à compter de la date de mise en ligne



Sommaire
Recueil des Actes Départementaux de l'Indre Spécial n° 18
du 22 avril 2026

(R.A.D.I.)

Arrêté n° 2026 D 473 du 22 avril 2026 – CHARGEANT des Vice-présidents de suppléer le Président du Conseil départemental dans certains domaines.

Direction
des Relations Humaines

CHARGEANT des Vice-présidents de suppléer le Président du Conseil départemental dans certains domaines.

*
* *

**Le PRÉSIDENT
du CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

VU le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

VU la séance du Conseil départemental du 1er juillet 2021 au cours de laquelle M. Marc FLEURET a été élu Président du Conseil départemental, et Mme Frédérique MERIAUDEAU, Mme Virginie FONTAINE et M. Gil AVEROUS, Vice-présidents du Conseil départemental,

VU l'arrêté n° 2026 D 0114 du 4 février 2026 chargeant des Vice-présidents de suppléer le Président du Conseil départemental dans certains domaines,

CONSIDÉRANT la nécessité de prévenir les conflits d'intérêts,

ARRÊTE :

Article 1er.- Mme Frédérique MERIAUDEAU, Vice-présidente du Conseil départemental, reçoit délégation pour les affaires relatives au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre, à la Commune de Déols, à la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Indre, à l'OPAC 36, à la SA HLM SCALIS et à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens. Elle a délégation de signature à cet effet.

Article 2.- Mme Virginie ELION, Vice-présidente du Conseil départemental, reçoit délégation pour les affaires relatives à l'Agence d'Attractivité de l'Indre. Elle a délégation de signature à cet effet.

Article 3.- M. Gil AVEROUS, Vice-Président du Conseil départemental, reçoit délégation pour les affaires relatives au Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36 (R.I.P. 36). Il a délégation de signature à cet effet.

Article 4.- L'arrêté n° 2026 D 0114 du 4 février 2026 est abrogé.

Article 5.- Le présent arrêté sera affiché, publié au Recueil des Actes du Département de l'Indre et notifié aux intéressés.

DATE de TRANSMISSION
au CONTRÔLE de LÉGALITÉ

22 AVR. 2026

AFFICHE le

22 AVR. 2026



Marc FLEURET

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.